Projet de Résolution No 3a (J.-C. Rochat et al.) sur les conditions de travail AD du 24 mai 2000 à la Orbe

Considérant que:

- le temps de travail hors enseignement: administration, conférences, concertations, recyclages... est de plus en plus conséquent et contraignant
- les enseignant-es ont subi, depuis de nombreuses années, des mesures d'austérité (contributions de "solidarité"), alors que les mesures compensatoires appliquées aux fonctionnaires n'étaient pas répercutées intégralement au personnel enseignant (ex: jour de congé non payé)
- les enseignants ne pourront profiter telles quelles des nouvelles conditions de travail : horaire
- hebdomadaire diminué, vacances supplémentaires négociées dans le cadre de l'accord FSF-Conseil d'Etat sur le nouveau Statut
- le DFJ (cf. Gazette du 21.2.99) confond les mesures ayant trait aux conditions d'enseignement en général (effectifs, formation, classifications), et les mesures attendues par les enseignants pour compenser la péjoration de leur Statut
- les inconnues en matière de cahier des charges d'application du nouveau Statut (désignation, primes, mobilité...) et des grilles de salaires, qui sont un facteur de stress et de démotivation, à l'heure où EVM demande un investissement considérable.

L'AD/SPV, réunie le 24 mai 2000, à Orbe:

- 1. **refuse** que les sacrifices consentis par les enseignants dans la cadre de la négociation sur le Statut soient détournés de l'objectif d'abaisser le temps de travail (par analogie aux fonctionnaires travaillant 42h 30 par semaine) ou qu'ils ne servent injustement qu'à compenser les effets des politiques d'austérité (effectifs de classes, réforme sans moyens adaptés, etc.)
- 2. **appelle** à une clarification rapide de leur cahier des charges (dans le sens global de «mission » des enseignants), ainsi que de leurs Statut et grille des salaires
- 3. **mandate** le Comité cantonal pour négocier en ce sens, en réservant son accord jusqu'à la consultation des membres ou des délégué-es sur les mesures négociées.